



LA TARTINE

Journal d'élèves de l'ENS Lyon — numéro 30 — Lundi 23 mai

Éditorial

Depuis le début de l'année 2005, l'édito de ce journal n'est que cri de désespoir face à l'absence de membres pour faire tourner cette noble institution. La seule première année de **LA TARTINE** (enrôlée de force par son copain de co-président de ce club qui se voyait trop souvent obligé de transformer **LA TARTINE** pour *Echec Magazine*), étant alors dans ma classe, je pouvais lire la détresse qu'elle ressentait, le poids qui pesait sur ses épaules et j'ai donc, en un moment de bonté excessive, proposé mon humble personne pour aider ce journal. Les semaines passèrent, je ne foutais rien. Je me disais qu'elle avait oublié, et je m'en portais d'ailleurs pas plus mal car j'avais appris une chose : **LA TARTINE** se

faisait sous *Linux* et il aurait fallu que j'installe et affronte la bête tôt ou tard.

Je respirais donc. Jusqu'à ce jour fatidique, ce samedi qui signe mon arrêt de mort. « Viens, chez moi, je vais te montrer comment on fait **LA TARTINE** », me dit-elle innocemment. Et dans la foulée, la question qui tue : « Tu ne voudrais pas faire l'édito? ». Je la redoutais celle-là, et voilà donc, ce fameux bizutage, pratique infamante, passéiste et rétrograde, qui me tombe dessus. Mon long chemin de croix commence : je suis membre de **LA TARTINE** et suis déjà sommé de pondre un article qui ne parle pas du TCE...

A lire

Ceci est un message à caractère informatif :

« Plus vous cassez les imprimantes, moins vous pouvez imprimer. »

Les imprimantes sont des machines fragiles et délicates.

S'il n'y a plus d'encre, prévenez le CRI <http://intranet.ens-lyon.fr/> -> Assistance. S'il y a un bourrage papier, ne forcez pas, prévenez plutôt le CRI [même adresse].

En 3 semaines, les imprimantes ont été cassées (réellement cassées) 4 fois. Entraînant un temps d'immobilisation dépassant 7 jours. Il s'agit là de brutalité pure et simple. Casser ne résout rien.

Les imprimantes sont vos amies (surtout en période de rapports), ne les maltraitez pas.

Loïs, du CRI

Mardi : Ciné-club en Lettres

A 20h30 en Kantor, c'est la dernière du ciné-club des lettres, vous êtes donc invités à visionner *Dog Days*, dont IMDb fait une excellente critique.

Jeudi : Soirée Filles

L'évènement que vous attendiez toutes arrive enfin : la soirée *Filles*!

Pour vous mesdames, pour vous mesdemoiselles, tout ce que vous n'avez jamais osé demander en soirée : un foyer agréable, avec des hommes prêts à tout

pour vous, nos princesses. Demandez, et vous disposerez... Vous aviez toujours rêvé de voir un strip-tease au foyer, de vous faire servir sans avoir à vous déplacer, voir de vous faire racom-pagner lorsque vous serez fatiguée ?

Venez jeudi soir dans votre foyer !

Les Gentlemen

Garden des Lettres le 2 juin

Au cas où il n'y ait pas de Tartine la semaine prochaine, autant vous parler de la Garden Party qui aura lieu le 2 juin à l'ENS-LSH. Sur le thème *Guinguette*, venez à partir de 15h pour commencer par des jeux dans le jardin, avec des structures gonflables et peut-être des filles en maillot de bain, entends-je dans mon oreillette. Aussi de la musique, pour tous les goûts, tout au long de la journée et de la soirée : chorale, jazz (un boeuf + les groupes *Pact Jazz Project* et *Pierretfran et Sylvain*, rock avec les *Gawky*, trip-hop avec *Jade* et chanson française avec *La compagnie Ramdam*.

A partir de 20h30, après l'apéro, un repas qu'on annonce gargantuesque sera servi dans le Resto des Lettres.

Et enfin, LA méga soirée, à partir de 1h en Festive. Les tarifs pour les membres d'un des deux BdE: 14 euros pour les auditeurs et 16 euros pour les normaliens. Quelques euros de plus mais pas tellement pour les autres. Pour s'inscrire, non pas une, mais plusieurs

possibilités (ah la la, ils sont forts) : passer en K-fet entre 12h30 et 14h en semaine, envoyer un mail à bde@ens-lsh.fr ou mettre un chèque dans la boîte aux lettres des Lettres (ha!) qui se trouve dans le bâtiment A de leur rez', dans la dernière rangée des boîtes aux lettres.

LA TARTINE de la rentrée

1A, souvenez-vous de cette Tartine, la première de l'année, toute chaude encore sortie de la repro, pas une vraie Tartine, mais presque. 2+A, souvenez-vous, vous aviez été nombreux à y contribuer, évasion temporaire mais salutaire durant looong stage.

Eh bien oui, vous l'avez deviné, **LA TARTINE** de la rentrée réouvre ses portes. Pour y participer, c'est encore plus facile que les mails habituels, c'est sur <http://mrq.free.fr/wiki/>. On peut tout y éditer, reformuler, c'est fait pour, miracle du wiki (qui parmi vous contribue à Wikipédia?). Les articles de l'année dernière y sont toujours — comme base, mais il faut en supprimer, en rajouter, en retaper. Ne vous occupez pas trop de la mise en page, de toute façon, on retapera tout à la fin.

Ça ne vous tente peut-être pas tout de suite, mais on en reparle quand vous serez au beau milieu de votre stage...

La rédaction

Mots Croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2					■					
3									■	
4			■							■
5				■						
6			■							
7		■						■		
8					■					

Horizontalement : 1— fonction de X dans N 2— Perce. chapeau de Benoit XVI. 3— Objectif. 4— Prénom mafieux. Répètera. 5— Descriptif. Résultat numérique. 6— Existes. Carrelera. 7— Mère de Persée. Symbole logique. 8— S'exclaffant. Alcool de riz-home.

Verticalement : A— Quand Schwarzzy s'occupe de te protéger. B— On les met en s'enfuyant. C— Messenger dans une cellule. Oui slave. D— Roi aux problèmes shakespeariens avec ses filles. Titre sportif. E— Est. F— Le 19 mai, son copain va mal tourner. G— Excites. H— Recommencée, encore et encore. I— Précieux. Posséderez. J— Clair. Loupé!

GLau

Un bouquin

La Disparition, par G.P., a pas mal fait discussion. On voit ça pour un manuscrit à la fois marrant, colossal. G.P. fut l'inspiration à l'Oulipo, il participa à sa construction, fut un scribouillard favori. Mais voilà, d'aucuns sont d'avis qu'il aurait omis la signification dans son bouquin. *La Disparition*, donc, un opus inconsistant. Un joli coup, mais sans plus. Allons jusqu'à *chiant*, quand on lit jusqu'au bout, car frustrant : la narration a du mal, on suit d'anormaux individus dans un micmac abscons, abradabrante, obscur.

Il aurait fallu voir plus loin. Car *La Disparition* suit par narration la loi qui l'animait, pour aboutir à un final inouï. Sans vouloir trahir la fin, disons plutôt qu'on y pourra voir qui avait disparu... ou pas. Ah, j'ai trop dit!

Passant par là, on aura mis la main sur plus d'un plagiat parfait, toujours sans truc disparu : *Booz assoupi* d'Hugo, ou surtout *Vocalisations* (Rimbaud), captivant quand on connaît l'original.

Car, dans un carcan, captif, G.P.

fait d'autant plus jaillir un summum.

Un roman amusant, au final, qu'on lira par pur plaisir ou par goût du bon mot.

GLau

Ce n'est certes même exégèse de *Les revenantes*, de ce même Percé. Ses règles se rendent très élevées, et créent l'extrême gêne, presque l'enfer. C'est excès. Je ne le pénètre, et en décrète *hence* des nêfles. Bref, j'en cède le verbe.

Quelques âneries

C'est l'histoire d'un âne qui broute dans un champ, déchiffrent laborieusement sur un mur une inscription presque effacée « tous les animaux sont libres et égaux » et, ajouté au charbon « mais certains plus que d'autres », c'est l'histoire d'un traité à propos duquel on se déchire pour savoir qui gagnera quoi. Orwell nous l'a dit : les hommes gagnent, tout, toujours, et quand on s'en aperçoit, il est trop tard. C'est l'histoire d'une Europe faite par des technocrates.

Ce n'est pas une démocratie des nations, car une démocratie suppose qu'on vote tous en même temps, à bulletins secrets, justement pour empêcher qu'on sache qui vote quoi, pour éviter les pressions sur tel ou tel. (du genre si vous votez pas comme tout le monde, vous allez vous retrouver tout seul...) Les nations n'ont pas le pouvoir : on désigne des responsables qui gèrent les affaires, sans pouvoir leur dire quoi que ce soit une fois qu'ils sont au pouvoir, c'est le cas de la Commission et de la Banque Centrale, cf. les articles I-26(7) (p 13) et IV A 4 III Article 7 (p 99). Je ne m'estime pas qualifié pour juger de la politique monétaire à tenir mais il me semble que là on s'interdit clairement d'en avoir une, au sens politique du terme. (Petite parenthèse, la sacrosainte stabilité de la monnaie, je me demande à qui ça peut bien profiter, vu que *tout le monde* dit perdre du pouvoir d'achat.)

Mais ce n'est pas non plus une démocratie du peuple, car le pouvoir de proposition est aux mains de technocrates, désignés eux-mêmes par des technocrates : proposition de la Commission par le Conseil Européen(I-26 6), proposition des lois par la Commission(I-26 2). Notons ici que le Parlement vote la Commission sans la proposer, et que le peuple peut pétitionner pour que la Commission propose une loi sur un sujet donné.

J'affirme que cette constitution n'est pas démocratique, car proposer c'est un pouvoir, et qu'il n'est pas entre les mains de représentants directs du peuple.

Nos amis les technocrates ont une fâcheuse tendance à abuser de tous les moyens constitutionnels à leur disposition, j'en veux pour preuve l'usage inconsideré de cette disposition qui dit que l'opposition a droit à un temps de parole proportionnel au nombre d'amendements qu'elle a déposés, ce qui a conduit à déposer un amendement pour chaque bureau de poste français, ou encore pour qu'une loi soit écrite dans chaque langue de la Terre, y compris le mandarin, tout ça pour pouvoir négocier un temps de parole plus long contre l'abandon de toutes ces conneries. Ceci montre bien que le pouvoir de proposition n'est pas anodin, et qu'on ne peut pas supposer qu'il soit toujours raisonnablement utilisé. De plus il y a une faille constitutionnelle au sens que le Parlement et le Conseil sont deux organes totalement découplés, comme le sont en France l'Elysée et Matignon à ceci près que le Conseil (y compris celui des ministres) a aussi le pouvoir législatif(I-23 1). Il peut donc rentrer en guerre ouverte avec le Parlement, contrairement au président français, qui ne peut rien faire sans le Parlement. Considérons enfin la fameuse directive Bolkestein dont on nous a bien fait comprendre que c'était une bêtise, que tous les hommes politiques étaient contre, alors que les commissaires français l'ont voté, choisissez l'un des 2 : - c'est très pratique d'avoir des gens qu'on peut lâcher quand le peuple gronde - il peut arriver qu'on propose des gens qui feront n'importe quoi. En bref cette constitution est une machinerie lourde, propice aux manœuvres et aux guerres technocratiques, lesquelles se font toujours au détriment de la démocratie, car il est difficile de dire qui fait quoi, qui fait alliance avec qui, et pourquoi.

Observons maintenant la campagne pour le referendum : on se contente de dire que la France a gagné tout ce qu'elle pouvait gagner, qu'on ne pourra renégocier avec personne, ni en France ni ailleurs en Europe. Camarades animaux les lobbies humains sont à la foire de Bruxelles, et nos cochons y sont très occupés à défendre les intérêts de nos fermes. N'oubliez-t-ils pas leurs peuples? Si les pays européens ne sont pas d'accord, c'est surtout le fait de

leurs gouvernements, en témoigne la deuxième guerre d'Irak. Je pense que les technocrates se sont coupés de leurs électeurs, et projettent sur eux leur querelles, soit en fait la plus vieille tactique politique du monde : diviser pour mieux régner, ou encore construire un ennemi extérieur pour rassembler derrière soi, et un ennemi intérieur pour s'accaparer une majorité et marginaliser ses opposants. Ils sont incapables de s'entendre car l'Europe provient d'un ensemble de nations, et que la vocation d'un homme politique national est de faire ce qu'il estime le mieux pour son pays, y compris des alliances militaires parfois louches, le soutien à quelques dictatures, voire même la manipulation de l'opinion publique si cela est nécessaire. Il y a donc un vrai problème : on ne fera pas l'Europe si les hommes politiques n'arrivent pas à se penser en hommes politiques européens.

En somme je dirais que l'Europe qu'on nous propose est un étage de plus dans la pyramide du pouvoir, et que le fonctionnement de cet étage est simple : devant l'incapacité de se mettre d'accord sur certains sujets, on abdique le pouvoir au profit de gens censés être neutres et indépendants : des spécialistes. C'est une société merveilleuse où les gens compétents décident pour les autres : démocratie est son surnom, technocratie est son prénom ; sa sœur aristocratie n'a pas la chance d'être aussi sexy : elle a reçu la même éducation mais la beauté intérieure, c'est dans les livres que ça fait bien.

Revenons finalement au pouvoir de proposition : on peut se dire qu'au fond, à force de manifester, de pétitionner, de refuser le vote d'une Commission (cas où le Parlement fait son boulot, histoire de pas avoir l'air trop laxiste avant certains référendums), on finirait par obtenir gain de cause, j'en doute : cf. les mouvements sociaux à répétition, ou autres. Ce qui me fait peur, c'est qu'on peut toujours abuser du pouvoir de proposition pour répondre à côté des aspirations d'un peuple, en témoigne ce traité qui n'est au fond qu'une proposition... Indécente bien sûr, pour ne pas dire cochonne.

Xavier

Commentaire

—Le texte—

Cette constitution pose les bases d'une Europe ultra-libérale

I-3, §3: L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix. Ce qui fonde le développement durable de l'Europe est donc la croissance et la stabilité des prix et non-pas, comme on pourrait s'y attendre, le progrès social, celui de l'emploi et la protection de l'environnement par exemple.

I-4, §1: Dans un article intitulé: Libertés fondamentales et non-discrimination on peut lire: La libre circulation [...] des services, des marchandises et des capitaux sont garanties par l'Union. Cette constitution élève donc au rang de liberté fondamentale celle de pratiquer des transactions financières et commerciales sans entraves.

I-5, §1: L'Union respecte les fonctions essentielles de l'Etat, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale. Ceci ramène un peu vite le rôle de l'Etat à ceux d'un policier et d'un militaire.

III-131: Les Etats membres se consultent en vue de prendre en commun les dispositions nécessaires pour éviter que le fonctionnement du marché intérieur ne soit affecté par les mesures qu'un Etat membre peut être amené à prendre en cas de troubles intérieurs graves affectant l'ordre public, en cas de guerre ou de tension internationale grave constituant une menace de guerre ou pour faire face aux engagements contractés par lui en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Là encore, même en cas de guerre, la priorité reste de préserver l'économie de marché. En effet, aucun article ne parle de la nécessité de préserver quoi que se soit d'autre comme les vies humaines ou la paix par exemple.

Tout au long du texte de la constitution il n'est pas fait mention du terme services publics qui est remplacé par services d'intérêt économique général. Pourquoi ce changement de dénomination par rapport aux précédents traités? Rien dans leur dénomination ne précise que les services d'intérêt économique général sont publics. Ils peuvent donc aussi bien être publics que privés. Il s'agit probablement d'un moyen utilisé pour écrire une constitution sans reconnaître la nécessité d'un service assuré par l'Etat ni même le respect qui lui est dû.

III-122: Les précédents traités eu-

ropéens plaçaient le maintien d'un service public de qualité au rang de valeur de l'Union. Cette constitution relègue les services d'intérêt économique général au rang de services auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur ce qui est beaucoup moins fort.

III-144, §1: les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites. Ceci met en danger les services publics qui offrent des prestations de qualité mais pas toujours concurrentielles.

III-148, §1: Les Etats membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire. Sans commentaire...

Environnement, recherche, agriculture

III-233, §3: Dans l'élaboration de sa politique dans le domaine de l'environnement, l'Union tient compte: [...] c/ des avantages et des charges qui peuvent résulter de l'action ou de l'absence d'action; d/ du développement équilibré de ses régions. Des menaces environnementales peuvent donc être ignorées pour préserver l'économie ou si la résolution du problème semble trop coûteuse.

III-234, §2: le conseil adopte à l'unanimité des lois destinées à protéger l'environnement. Il sera très difficile de mettre 25 gouvernements d'accord pour faire passer la moindre loi protectrice de l'environnement.

III-234, §5: Lorsqu'une mesure [...] implique des coûts jugés disproportionnés [...] , cette mesure prévoit [...]: a/ des dérogations temporaires Lorsqu'une mesure de protection de l'environnement est trop coûteuse il est possible de reporter sa mise en application et de continuer à dégrader notre milieu de vie.

III-251, §1: La loi européenne établit le programme-cadre pluriannuel [...]. Elle est adoptée après consultation du comité économique et social. Le programme-cadre: a/ fixe les objectifs scientifiques et technologiques à réaliser[...] et les priorités qui s'y rattachent; b/ indique les grandes lignes de ces actions; Ce sont donc ceux qui établissent les lois (la Commission, le Parlement et le Conseil) qui décideront des orientations et des priorités de la recherche à la place des scientifiques.

III-227, §1: La politique agricole commune a pour but: a/ d'accroître la productivité de l'agriculture L'accroissement de la productivité est désigné comme un but de l'Union alors qu'elle est déjà excédentaire et qu'elle accumule

des produits de l'agriculture sans les utiliser. Il n'est cependant, dans les buts de la politique agricole commune, pas mentionné l'importance de fournir des produits agricoles de qualité aux consommateurs ou de pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement.

Répartition des pouvoirs parmi les principales institutions

Parmi les assemblées ayant un rôle législatif dans l'Union le parlement est la plus représentative des citoyens (élu au suffrage universel direct) et la Commission est la moins représentative (petite assemblée dans laquelle toutes les tendances politiques ne sont pas représentées et désignée par le conseil sans consultation de l'électorat). Cependant les pouvoirs de la Commission sont dans bien des domaines les plus importants.

I-26, §2: Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission. Le Parlement ne peut donc pas être à l'initiative des lois et son seul moyen d'action sur elles est un pouvoir de blocage ou la proposition d'amendements.

III-340: Le parlement peut déposer une motion de censure à l'encontre de la Commission. Si la motion de censure est adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et à la majorité des membres qui composent le Parlement européen, les membres de la Commission doivent démissionner collectivement. Ainsi, une Commission peut être maintenue avec le soutien de seulement un tiers du Parlement.

III-405: Si, au début d'un exercice budgétaire, la loi européenne établissant le budget n'a pas été définitivement adoptée, les dépenses peuvent être effectuées mensuellement par chapitre [...] dans la limite du douzième des crédits inscrits au chapitre en question du budget de l'exercice précédent, sans pouvoir dépasser le douzième des crédits prévus au même chapitre du projet de budget. Le Conseil, sur proposition de la Commission [...] peut adopter une décision européenne autorisant des dépenses qui excèdent le douzième, Donc, si le Parlement fait obstacle à une proposition de budget prévisionnel fait par la Commission et qu'aucun consensus n'a été trouvé, la Commission peut tout de même appliquer son budget. En effet, si elle décide de fixer un certain plafond aux crédits alloués à un certain chapitre il lui suffit de faire un projet de budget allouant

au chapitre considéré des crédits de la valeur du plafond en question. Ce plafond ne pourra ainsi pas être dépassé: les dépenses peuvent être effectuées mensuellement [...] sans pouvoir dépasser le douzième des crédits prévus au même chapitre du projet de budget. De plus, si la Commission décide d'accroître les crédits d'un certain chapitre par rapport au budget de l'année précédente, il lui suffit de l'accord du Conseil et elle peut se passer de celui du Parlement: Le Conseil, sur proposition de la Commission [...], peut adopter une décision européenne autorisant des dépenses qui excèdent le douzième, Le Conseil ayant lui-même désigné les membres de la Commission, on voit mal comment il pourrait entrer en désaccord avec elle au point de s'opposer à son accroissement de crédits. On constate donc que, sans entraves, la Commission peut diminuer ou augmenter les crédits alloués à tel ou tel chapitre.

III-407: Cet article confirme l'affirmation précédente: A l'intérieur du budget, la Commission peut procéder [...] à des virements de crédits, soit de chapitre à chapitre, soit de subdivision à subdivision. Là non plus, aucun contrôle du Parlement n'est prévu.

Emploi

II-75: Toute personne a le droit de travailler. Ce droit de travailler remplace le droit au travail des précédents traités européens. Avoir un travail n'est donc plus un droit dans l'Union et à la place tout citoyen a le droit de travailler si toutefois il parvient à trouver un emploi.

Education

II-74, §2: Le droit à l'éducation comporte la faculté de suivre gratuitement l'enseignement obligatoire. Rien n'assure la gratuité de l'enseignement non-obligatoire (à partir de la seconde en France).

Commerce et finance

III-156: les restrictions tant aux mouvements de capitaux qu'aux paiements entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays tiers sont interdites.

III-314: l'Union contribue [...] au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs ainsi qu'à la réduction des barrières douanières et autres. Ces deux derniers articles montrent clairement que l'un des buts de l'Union est la libéralisation de l'économie eu-

ropéenne et mondiale.

Transparence

III-399, §1: La cour de justice de l'Union européenne, la banque centrale européenne et la Banque européenne d'investissements ne sont soumises à l'article I-50, et au présent article que lorsqu'elles exercent des fonctions administratives. Les articles I-50 et III-399 assurent la transparence dans le travail des institutions de l'Union. Il existe donc des domaines dans lesquels ces trois institutions n'auront pas à rendre compte aux peuples européens de leurs actions.

Les politiques de l'Union

Partie III: Les politiques et le fonctionnement de l'Union : En tant que droit du droit une constitution se doit d'indiquer les valeurs fondamentales de l'Union et ses principes de fonctionnement. Il est cependant tout à fait anormal qu'elle contienne des indications sur la politique à suivre. Ce n'est pas le rôle d'une constitution. Cela ne pourra avoir comme effet que de contraindre les prochains gouvernants à suivre des lignes politiques qui seront inscrites dans la constitution mais ne seront pas les leurs.

Défense

I-41, §3: Les états membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires. Voilà qui constitutionnalise la course à l'armement.

—Conclusion—

Mon avis est que ce traité n'est pas acceptable sans un bon nombre de modifications principalement des articles cités dans la première partie de ce commentaire. Mais il s'agit là de politique et de mes convictions, ainsi avec des convictions différentes il est tout à fait possible d'accepter cette constitution. Ce sur quoi nous devons tous tomber d'accord est le fait que la partie définissant les politiques de l'Union n'aurait jamais du être écrite et que nous ne pouvons pas dire *oui* à une constitution qui a été amenée par des moyens si peu démocratiques.

Christophe

Responsables publication :
Groc, Fanny, MrQ & GLau (cmendoza, fgarel, qmerigot, lbraud)
Envoyez vos articles avant vendredi en huit à : tartine@listes.ens-lyon.fr.